

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

-----o-----
**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**
-----o-----

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès
-----o-----

Décret n° 96/484 du 6 Septembre 1996
portant nomination de Monsieur Stéphane Maurice
BONGHO NOUARRA en qualité de Conseiller Spécial
auprès du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu le décret n° 92-011 du 20 Février 1992 portant rectificatif au décret n° 82-595 du 18 Juin 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 92-926 du 10 Juillet 1992 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le décret n° 95-31 du 23 janvier 1995 portant nomination du Ministre à la Présidence, Directeur de Cabinet du Président de la République ;

DECRETE :

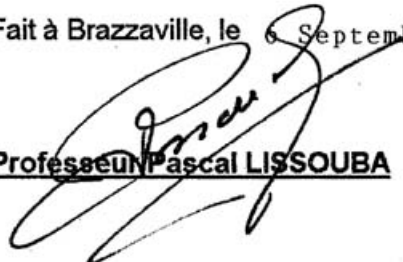
ARTICLE PREMIER : Monsieur Stéphane Maurice **BONGHO NOUARRA** est nommé Conseiller Spécial auprès du Président de la République, avec rang et prérogatives de Ministre d'Etat.

L'intéressé est chargé de la condition militaire et de l'intégration des Forces Armées Congolaises au développement.

ARTICLE 2 : Le Présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-



Fait à Brazzaville, le 6 Septembre 1996


Professeur Pascal LISSOUBA